

Le Havre, le 18 juin 2019

Madame, Monsieur,

Votre enfant sera scolarisé au collège Sacré Cœur en 2019-2020.

Voici des informations importantes concernant la rentrée.

RENTREE DES ELEVES LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019

<u>Pour les classes de 6^{ème}</u>	Matin	10h – 12h10
	Après-midi	13h50 – 15h40
<u>Pour les 5^{ème}, 4^{ème}, et 3^{ème}</u>	Après-midi	14h00 – 16h00

Cette première prise de contact est réservée :

- à l'accueil des élèves
- à la distribution de l'emploi du temps, du carnet de liaison, des accès PRONOTE pour l'élève et ses responsables
- aux diverses informations concernant l'organisation de l'année scolaire
- à la prise de possession des livres

Chaque élève prend possession de sa pile de livres en déposant un chèque de caution de 85 € établi à l'ordre de « OGEC Sacré Cœur ».

Pour tous les élèves du collège les cours débutent **mardi 3 septembre 2019** suivant l'emploi du temps des classes.

La restauration scolaire sera ouverte (sur inscription auprès du secrétariat) dès **lundi 2 septembre 2019**.

Les photos de classes seront prises **mardi 10 septembre 2019** ainsi que **vendredi 4 octobre 2019** pour les fratries.

A ce courrier se trouvent joints :

- La convention de scolarisation à rapporter signée le jour de la rentrée. Si vous souhaitez conserver un exemplaire, il vous appartient de faire les photocopies.
- Les informations concernant les photos de classe
- Les informations pour le paiement par prélèvement (si la demande n'a pas déjà été effectuée)
- Le code de vie scolaire
- Le projet éducatif
- Les informations sur les entrées et les sorties des élèves
- Les modalités d'accès à la restauration scolaire (à signer par toutes les familles même si votre enfant est externe)
- La fiche d'inscription à la cantine pour les élèves demi-pensionnaires
- la feuille de renseignements (VERTE) à compléter pour le jour de la rentrée

IMPORTANT :

Chaque élève du collège doit apporter le jour de la rentrée :

- La feuille de régime des entrées et sorties (pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème})
- La convention de scolarisation et les modalités d'accès à la restauration scolaire signées
- Une attestation d'assurance responsabilité civile à demander à votre assureur
- Le coupon signé attestant de la prise de connaissance du Code de Vie Scolaire
- La feuille verte de renseignements complétée
- Un chèque de 85 euros pour la caution des livres
- **Pour les élèves de 3^{ème}**, une photocopie de la carte d'identité (recto et verso)

Ces documents seront remis au professeur principal de chaque classe.

Il est rappelé aux familles que:

* Il est toujours possible de rencontrer la direction, le responsable de Vie Scolaire ou un enseignant. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous ; venant à l'improviste, vous risquez de ne pouvoir être reçu faute de disponibilité.

* des rencontres d'informations pédagogiques auront lieu par niveau de classe, au début de l'année scolaire. Les dates et heures vous seront précisées.

RAPPEL PRELEVEMENTS :

Les familles optant pour un paiement de la contribution par prélèvement doivent avoir donné l'autorisation et leur RIB avant le **27 août 2019**.

Si vous aviez opté pour un prélèvement en 2018/2019 et que vous ne souhaitez pas le reconduire en 2019/2020, merci de nous le signaler par écrit au moment de la réinscription de votre enfant ou au plus tard le **27 août 2019**.

En cas de changement de coordonnées bancaires, merci de nous le signaler dans les plus brefs délais (et avant le 27/08/2019) afin d'éviter tout désagrément.

RESTAURATION SCOLAIRE :

Le chargement des cartes peut s'effectuer à la comptabilité à partir du **26 août 2019**. Penser à vous munir de la fiche d'inscription.

FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT

Le secrétariat sera fermé au public du **12 juillet au 22 août 2019**.

Nous souhaitons à tous nos élèves et à leurs familles de bonnes vacances.

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2019/2020

Rentrée des élèves	Lundi 2 septembre au matin
Vacances de Toussaint	Du vendredi 18 octobre (après les cours) au lundi 4 novembre au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 20 décembre (après les cours) au lundi 6 janvier au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 14 février (après les cours) au lundi 2 mars au matin
Vacances de printemps	Du vendredi 10 avril (après les cours) au lundi 27 avril au matin
Pont de l'Ascension	Du mercredi 20 mai (après les cours) au lundi 25 mai (matin)
Vacances d'été	Fin des cours vendredi 3 juillet après la classe

